

# REGLEMENT SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE FRANCO-ALLEMAND DE RECHERCHES APPLIQUEES EN ECONOMIE ET GESTION (CFARAEG)

## I. DISPOSITIONS GENERALES

1. Le présent règlement régit l'organisation et le fonctionnement du Centre franco-allemand de recherches appliquées en Economie et Gestion (CFARAEG).
2. Le Centre franco-allemand de recherches appliquées en Economie et Gestion est une unité de services de l'Université de Sofia St-Clément-d'Ohrid, aux termes de l'art. 8 alinéa 1 du Règlement de l'Université. Le CFARAEG a pour mission de développer la capacité de coopération internationale de l'Université en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences économiques et de gestion.
3. Adresse du Centre : 125, bd Tsarigradsko Chossé, imm. 3, 1113 Sofia.

## II. OBJECTIFS ET MISSIONS

4. Le CFARAEG, en s'appuyant sur la communauté universitaire :
  - (1) A pour objectif de : coopérer à l'élargissement de l'orientation pratique de l'enseignement académique.
  - (2) Contribuer à la mise en place et à l'entretien de collaborations internationales dans le domaine de l'enseignement et de la recherche en Economie et Gestion économique entre l'Université de Sofia St.-Clément-d'Ohrid et les universités en Allemagne, en France et dans les régions germanophones et francophones d'Europe.
  - (3) Soutenir les échanges académiques d'étudiants et d'enseignants pour l'enseignement des sciences économiques et de gestion en français et en allemand.
  - (4) Œuvrer à la création de programmes communs de licence et de master en Economie et Gestion économique en français, allemand et anglais, conjointement avec des universités renommées d'Europe.
  - (5) Associer les étudiants aux activités scientifiques de la faculté à travers les travaux de recherche du CFARAEG. Accompagner les étudiants dans leur orientation professionnelle, dans l'acquisition et le développement de connaissances commerciales académiques et pratiques, grâce à l'interaction avec des enseignants bulgares et étrangers renommés, ainsi qu'avec des représentants du monde des affaires contemporain.
  - (6) Etendre la recherche scientifique aux problèmes relatifs au développement contemporain des entreprises bulgares.
  - (7) Promouvoir le prestige international et la notoriété de l'Université de Sofia St-Clément-d'Ohrid au sein des communautés scientifiques professionnelles.
  - (8) Assurer des conditions favorisant une plus grande compétence des membres de la communauté universitaire dans le domaine des sciences économiques et de gestion, des méthodes contemporaines d'enseignement, des problèmes théoriques et pratiques actuels dans les pratiques d'enseignement et de recherche des sociétés européennes.

### III. ACTIVITES

5. Pour atteindre les objectifs fixés, le CFARAEG mène les activités suivantes :
- (1) Il organise des actions et des formations scientifiques dans le domaine des sciences économiques et de gestion en bulgare, français, allemand et anglais.
  - (2) Il prépare des conférences et séminaires spécialisés, des éditions scientifiques consacrées à l'économie appliquée et traitant des développements théoriques actuels, des problèmes économiques spécifiques à la société bulgare, française et allemande, et aussi dans un contexte socio-économique européen plus large.
  - (3) Il propose et participe à des études concrètes dans les domaines désignés, dans le pays et à l'étranger. Il œuvre à la collecte, à la conservation et à la diffusion des connaissances économiques professionnelles.
  - (4) Il crée, développe et diffuse des ressources informatiques. Il publie des œuvres scientifiques, des documents et matériaux pédagogiques, il met en place une base informatique et un potentiel de recherche dans le domaine des sciences économiques et de gestion en bulgare, français, allemand et anglais.
  - (5) Il soutient des actions orientées vers le développement scientifique et professionnel des membres de la communauté universitaire.
  - (6) Il encourage le développement des relations scientifiques et professionnelles avec des universités et organisations partenaires dans le pays et à l'étranger.
  - (7) Il organise et prend part à des événements favorisant la réalisation des objectifs et des missions du CFARAEG.

### IV. GESTION ET CONTROLE

6. Le CFARAEG est créé et dissous par le Conseil académique de l'Université. Son activité est régie par un règlement d'organisation. Le règlement d'organisation du CFARAEG est adopté et modifié par le Conseil académique de l'Université de Sofia St-Clément-d'Ohrid.
7. Le Recteur désigne un vice-recteur chargé des comptes-rendus et du contrôle de l'activité du Centre.
8. Organes de gestion :  
Les organes de gestion du CFARAEG sont : deux coprésidents et un Conseil.
9. Seules des personnes habilitées, compétentes au sujet des missions et des activités du Centre peuvent être coprésidents du CFARAEG, dont l'un doit obligatoirement parler français et l'autre allemand. Ils sont nommés par le Recteur de l'Université de Sofia St-Clément-d'Ohrid, sur proposition du Doyen de la Faculté des Sciences économiques, pour une période de quatre ans.
10. (1) Les coprésidents du Centre sont également et solidairement responsables de l'ensemble des activités du Centre.  
(2) Les coprésidents :
  1. Assurent la direction opérationnelle du Centre, en conformité avec les axes de développement stratégique du Centre et le plan annuel.
  2. Présentent aux organes compétents des propositions de décisions relatives aux activités du Centre.
  3. Représentent le CFARAEG auprès de la direction de l'Université et des partenaires du Centre.
  4. Convoquent et dirigent les réunions du Conseil.

5. Présentent au Recteur de l'Université le rapport annuel sur le travail du Centre.
11. Le Conseil du Centre se compose de 3 membres. Le Conseil est nommé par le Recteur pour une période de 5 ans, sur proposition des coprésidents du Centre et avec l'approbation du vice-recteur responsable.
12. Le Conseil :
  1. Adopte les axes de développement stratégique du Centre.
  2. Adopte le plan de travail annuel du Centre.
  3. Reçoit et évalue les projets réalisés.
  4. Examine la documentation pédagogique spécialisée dans le domaine des sciences économiques et sociales.
  5. Rend des avis et donne des recommandations sur des questions relatives à l'activité du Centre : recherches scientifiques, projets communs et partenariats, etc.

## **V. ORGANISATION DE L'ACTIVITE**

13. Le CFARAEG organise son activité en mode projet, conformément aux axes de développement stratégique du Centre et à son plan de travail annuel. Un compte-rendu de réalisation des projets est présenté au Conseil, qui évalue la qualité de cette réalisation.

## **VI. ROUSSOURCES MATERIELLES, BIENS, FINANCES**

14. Le Centre utilise les locaux et les équipements de la Faculté des Sciences économiques de l'Université.
15. Le Centre finance son activité au moyen des recettes provenant des activités spécifiques : projets, dons, parrainages ciblés, prestation de services d'enseignement, services d'experts et services scientifiques.
16. Le Centre dispose d'un compte séparé au compte bancaire de l'Université.
17. Les recettes et les dépenses sont réalisées conformément aux règles de l'Université de Sofia St-Clément-d'Ohrid. Le contrôle du financement et des dépenses est réalisé par le vice-recteur responsable.

## **VII. DISPOSITIONS FINALES**

Paragraphe 1. Le présent Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Centre franco-allemand de recherches appliquées en Economie et Gestion est adopté par le Conseil académique de l'Université de Sofia St-Clément-d'Ohrid le 26.06.2013.